Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

BUDGET M57

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

INTRODUCTION

Aux termes de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget (délai porté à 10 semaines en M57), un **R**apport sur les **O**rientations **B**udgétaires (**ROB**), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le **D**ébat d'**O**rientation **B**udgétaire (**DOB**) est une étape fondamentale du cycle budgétaire. Il doit permettre au conseil municipal de discuter et arrêter les choix qui détermineront les priorités du budget et préfigureront les finances de la Ville à court, moyen et long terme.

Le ROB donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication ont été précisés par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016. Ce texte met notamment l'accent sur la communication d'hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Il confère donc une dimension prospective au rapport sur les orientations budgétaires.

Le II de l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 est venu compléter ces obligations en prévoyant qu'à l'occasion DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, le ROB est mis à la disposition du public ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Rambouillet territoires. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption sur PubliAct.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

A – CONTEXTE BUDGETAIRE

1. Contexte mondial

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés.

Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparait toutefois que temporaire.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1. Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique. L'activité s'est montrée atone avec une baisse du PIB de 0,1% au T3, après +0,2% T/T au T2 et +0,3% au T1.

2. Zone euro

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. L'estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif.

La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024. Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +2,7% au T4 et 5,5% sur l'ensemble de l'année. Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Il est ainsi prévu une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juin prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation.

Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau prépandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

3. Contexte national

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la **croissance économique** s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur. Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%)

La santé économique d'un pays est souvent considérée en fonction de l'évolution de son **PIB** (produit intérieur brut). De 2016 à 2019, le PIB a évolué de +1,1% à +2,3%. La crise sanitaire a fortement impacté l'économie française, portant le PIB à une baisse de -7.9% en 2020. En 2021, le contrecoup s'est élevé à +6.8%. Pour 2022, l'évolution est revenue à un peu plus de 2% et devrait être proche de **1%** sur l'année 2023. En 2024 la prévision est proche de celle de 2023.

L'inflation, quant à elle, est restée stable à un niveau bas durant de nombreuses années, même pendant la période de pandémie, avec +0.2% en 2020. L'inflation a repris en fin d'année 2021 pour se situer à un niveau annuel de +1.6%. En 2022, l'inflation a cru à un niveau très fort. En 2023, l'inflation totale s'établirait à 5,8 %, et l'inflation hors énergie et alimentation à 4,2 %. L'inflation devrait encore être élevée au début de l'année 2024 mais refluerait progressivement au cours de l'année pour atteindre sur une année pleine un peu moins de **3%**.

Le **déficit public** serait réduit à **4,4%** en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

Les **taux d'intérêt** ont connu une forte évolution en 2022. Après une période de taux inférieurs à 0%, voire négatifs pour les taux courts, ceux-ci sont remontés au premier semestre 2022. Les taux fixes d'emprunt contractualisés ont dépassé les 3% au 4e trimestre 2022 tandis que les taux variables frôlaient les 1%. En 2024, tendance à la baisse des taux d'intérêt.

La hausse de l'**emploi** a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergementrestauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

En ce début d'année 2024, les **inconnues** sont nombreuses :

- La guerre en Ukraine a déclenché une instabilité internationale, impactant le secteur des énergies, mais aussi les équilibres économiques mondiaux.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

- Une extension du conflit au Proche-Orient pourrait obliger la France à « revoir » ses prévisions de croissance.
- Les tensions pèsent d'autant plus sur les finances publiques qu'un effort important venait d'être réalisé afin de soutenir l'économie face à une crise sanitaire sans précédent. La trajectoire de retour des finances publiques dans les limites fixées par les dispositions européennes constitue un enjeu des années à venir.

Loi de finances et concours financiers de l'Etat

La loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2023.
Les principales mesures à destination des collectivités sont les suivantes :

- **Revalorisation** de la Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**) par rapport au montant 2023.

  Cette loi de finances pour 2024 prévoit notamment une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros par rapport à l'enveloppe de 2023. L'exécutif a finalement refusé de l'indexer sur l'inflation. Cette hausse de 320 millions d'euros de la DGF est répartie entre la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU, 140 millions d'euros), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR, 150 millions d'euros) et la dotation d'intercommunalité (30 millions d'euros).

- Maintien des **dépenses de fonctionnement à 0,5% sous l'inflation**, sans sanction pour l'instant.
- **Quasi-stabilité des concours financiers de l'Etat** d'ici à 2027.
- Mobilisation de variables d'ajustement (Dotation de réforme de la taxe professionnelle, Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe, Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) centrés sur les départements et le bloc communal.
- **Verdissement des concours**, **de la fiscalité et des comptes** : reconduction du Fonds vert majoré de 2 à 2,5 milliards d'euros, la revalorisation de la dotation pour les aménités rurales (ex-biodiversité), le fléchage croissant des dotations d'investissement (Dotation d'équipement des territoires ruraux, Dotation de soutien à l'investissement local, Dotation de soutien à l'investissement des départements) vers des projets en faveur de la transition écologique, le développement d'exonérations de Taxe sur le foncier bâti en lien avec la performance énergétique, l'introduction des budgets verts (en investissement pour le moment), ou la possibilité offerte de distinguer la dette verte.
- **Extinction** rapide des **mesures de protection** des collectivités face à l'inflation (« filet de sécurité inflation »), bien que le prix de l'énergie et plus globalement l'inflation semblent devoir refluer très progressivement et que les collectivités devront faire face à nouveau en 2024 à des dépenses de fonctionnement très fortes, s'agissant en particulier des fluides et de la masse salariale.
- **Généralisation progressive** d'ici 2027 du Compte Financier Unique (**CFU**) qui se substituera au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, en regroupant en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

B – BUDGET COMMUNAL

FAITS MARQUANTS

En introduction des éléments financiers détaillés dans les chapitres suivants, il convient d'attirer l'attention du lecteur sur quelques faits marquants de l'année 2023 :

- ➔ Lancement de la réhabilitation du Château de la Romanie : travaux de grande envergure, mobilisant de nombreux corps d'état, dans le respect de l'architecture d'origine. Opération sur 2-3 ans nécessitant un suivi financier particulier : gestion des marchés de travaux, recherche de financements, …

- ➔ Rénovation de la rue du Four à Briques : l'opération a été menée à son (quasi) terme

- ➔ Maitrise de l'inflation des coûts de l'énergie : mise en place d'un marché commun avec SEY, réduction des consommations dont électricité – 2 % Gaz -13 %. Nous bénéficions du bouclier tarifaire pour l'électricité à hauteur de 10 % sur facture.

- ➔ Augmentation de la fiscalité : taxe foncière à un taux de 32,58

- ➔ Forte baisse des droits de mutation : -196k€ par rapport à 2022, du fait d'une chute des ventes et d'une baisse des prix. Ralentissement du marché immobilier dû à une augmentation des taux d'intérêts.

- ➔ Conventionnement de l'AIDEMA avec Rambouillet territoire : la convention vise à permettre au plus grand nombre, et particulièrement au public enfant, de bénéficier d'un enseignement musical et artistique diversifié, de qualité et de proximité en poursuivant un certain nombre d'objectifs. Economie de 21k€ de subvention pour la Commune

- ➔ Maitrise de la masse salariale dans son ensemble + 1 % (stabilité versus 2022) malgré les hausses de taux liés aux charges sociales + impacts CET

- ➔ Effets reports favorables (subventions)

- ➔ Impôts autres que Taxe foncière qui se stabilisent voire s'améliorent prenant en compte les évolutions de la ville (population, fiscalité communale et nationale)

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

1. Exécution prévisionnelle 2023 (au 29/02/2024)

INDICATEURS CLES DE LA COMMUNE

K€ (mouvements dits réels)	CA 2020	CA2021	CA2022	ROB 2023
Recettes	7951	8196	8598	9304
Dépenses	7573	7824	7646	8183
Excedent de fonctionnement*	378	372	952	1121
*Taux	4,8%	4,5%	11,1%	12,0%
NB: 202 K€ de Produits exceptionnels en 2023				
Mouvements dits " d'ordre "	259	469	272	514
Epargne Brute / Autofinancement *	637	841	1224	1635
*Taux	8,0%	10,3%	14,2%	17,6%
Remboursement de la dette	940	1002	860	890
Epargne nette	-303	-161	364	745
Capital de la dette	8234	8032	7186	7300
Durée d'extinction (années)	12,9	9,6	5,9	4,5
	%	%	%	
Taux d'épargne brute*	de 0 à 7	de 8 à 14	de 15	
Epargne nette				
Capacité de désendettement (années)	de 0 à 3	de 4 à 8	de 8	

Les éléments présentés traduisent :

- ✓ Une orientation budgétaire contrôlée au regard du contexte mouvant actuel (inflation dépenses énergétiques… ;
- ✓ Une capacité d'autofinancement qui permet de couvrir le remboursement de l'emprunt tout en dégageant un solde positif pour les investissements ;
- ✓ Une capacité de désendettement de la commune en amélioration constante.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

1.1. Section de fonctionnement

1.1.1 Recettes

	2021 réel	2022 réel	2023 estimé	2022/2021 €	2023/2022 €	2022/2021 %	2023/2022 %
Atténuation de charges (remboursement sécurité sociale et de prévoyance)	149 219	298 448	162 155	149 229	-136 293	100%	-46%
Produits des services	718 251	837 776	624 356	119 525	-213 420	17%	-25%
Impôts directs locaux	4 579 648	4 813 166	5 742 048	233 518	928 882	5%	19%
Droits de mutation	487 909	482 424	286 085	-5 485	-196 339	-1%	-41%
Attribution de compensation	620 871	608 147	608 147	-12 724	0	-2%	0%
Autres impôts et taxes	117 543	114 077	174 912	-3 466	60 835	-3%	53%
Dotation forfaitaire	479 969	436 305	442 985	-43 664	6 680	-9%	2%
Dotation solidarité rurale	83 205	83 927	98 777	722	14 850	1%	18%
Dotations et participations (autres)	766 111	650 688	811 349	-115 423	160 661	-15%	25%
Autres produits de gestion courante (dont revenu des immeubles et du marché communal)	125 937	262 532	109 914	136 595	-152 618	108%	-58%
Produits exceptionnels (dont produits des cessions)	67 718	10 631	243 565	-57 087	232 934	-84%	2191%
TOTAL - Recettes de fonctionnement	**8 196 381**	**8 598 121**	**9 304 293**	**401 740**	**706 172**	5%	**8%**

Au 7 mars 2024, les recettes réelles de fonctionnement ordonnancées en 2023 s'élèvent à 9,3 M€ soit une exécution prévisionnelle de 95% et une croissance de 8% (706k€), hors excédent reporté et mouvement d'ordre.

➔ **Fiscalité directe locale et taxes (Chapitre 73)**

6 M€ (73% des recettes réelles de fonctionnement), en croissance de 793k€ par rapport à 2022 (+13%).

Les produits de fiscalité directe progressent de 19% avec 5,7Mk€ (+928k€). Principal levier : augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de 32,58.

Les droits de mutation baissent de 41% avec 286k€ (-196k€).

➔ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSU)**

443k€, en augmentation de 2% (+7k€). Ces dotations représentent 4% des recettes réelles de fonctionnement.

➔ **Produits des services (Chapitre 70)**

87% = revenus des accueils de loisirs, de l'espace jeune, des cantines, des garderies et des études

➔ **Attribution de Compensation (AC) versée par la Communauté d'agglomération Rambouillet territoire**

Maintien des recettes à hauteur de 608k€ complétées, comme en 2022, d'une prise en charge des dépenses d'exploitation liées à la gestion des eaux pluviales à hauteur de 13k€.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

➔ **Atténuations de charges (Chapitre 013)**

Retour à un niveau « classique » de remboursement après une année 2022 exceptionnelle du fait de remboursements rétroactifs.

➔ **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

Dont cession de la maison de rue de la Bourbonnerie à hauteur de 206k€.

La part des recettes « fixes » [Fiscalité Directe Locale + AC + DGF + DSR (Etat)] reste stable à 70 % des recettes réelles de fonctionnement (70 % en 2022).

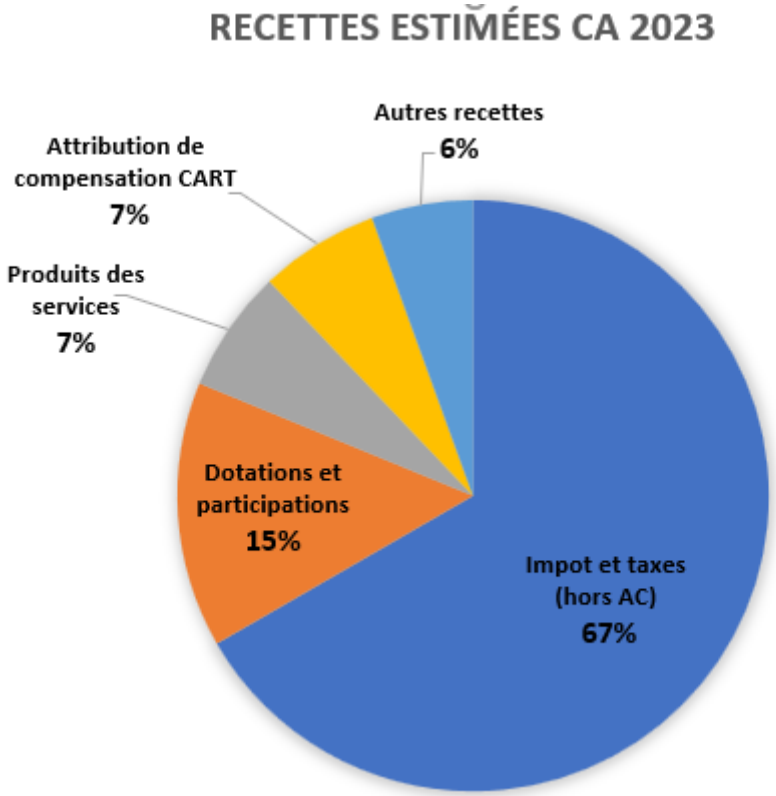

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

1.1.2 Dépenses

	2021 réel	2022 réel	2023 estimé	2022/2021 €	2023/2022 €	2022/2021 %	2023/2022 %
Charges à caractère général (hors énergie)	1 522 124	1 649 393	1 679 784	127 269	30 391	8%	2%
Electricité	167 949	181 030	295 836	13 081	114 806	8%	63%
Gaz	107 533	163 546	268 120	56 013	104 574	52%	64%
Charges de personnel	4 455 793	4 332 941	4 351 880	-122 852	18 939	-3%	1%
Atténuation des produits : FPIC + autres reversements	248 992	233 106	250 287	-15 886	17 181	-6%	7%
Atténuation des produits : SRU	77 443	80 628	81 460	3 185	832	4%	1%
Autres charges de gestion courante (hors subvention)	190 301	199 215	185 636	8 914	-13 579	5%	-7%
Subvention au CCAS	130 000	130 000	140 000	0	10 000	0%	8%
Subvention aux associations, écoles	85 738	74 500	53 989	-11 238	-20 511	-13%	-28%
Subvention au SDIS	224 347	226 944	237 701	2 597	10 757	1%	5%
Charges financières dont ICNE	116 592	102 020	124 489	-14 572	22 469	-12%	22%
Charges exceptionnelles	59 020	814	191	-58 206	-623	-99%	-77%
Opérations d'ordre dont amortissements	438 742	272 247	514 041	-166 495	241 794	-38%	89%
TOTAL - Dépenses de fonctionnement	**7 824 574**	**7 646 384**	**8 183 414**	**-178 190**	**537 030**	-2%	**7%**

Au 7 mars 2024, les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 7,7 M€ soit une exécution budgétaire prévisionnelle de 78%.

Par rapport à 2022, les dépenses sont à la hausse de 7% (+537k€).

Cette augmentation s'explique pour partie par la hausse des dépenses liées à l'énergie (+115k€ sur l'électricité et + 104k€ sur le gaz) malgré un effort notable des services de réduction de la consommation et le recours à un appel d'offre commun (SEY) avec d'autres communes afin de garantir les prix.

<u>Principales évolutions :</u>

➔ <u>Charges de personnel (chapitre 012)</u> = 53 % des dépenses réelles de fonctionnement

A peine + 1% par rapport à 2022, soit 18k€. Cette stabilité s'explique par une maîtrise et une adéquation des équipes aux besoins de la Commune.

La gestion RH maîtrisée a permis d'absorber l'impact financier de plusieurs mesures gouvernementales mises en place en cours d'année 2023 :

- Revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023
- Revalorisation salariale au 1er juillet 2023 des échelons du bas de la catégorie C et de la catégorie B, avec attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts de 367 à 418
- Relèvement de l'indice minimum des bas traitement (IMT) par l'attribution de 1 à 9 points d'indice majoré supplémentaires pour les agents des échelons 2 à 9 de la grille C1 et les 5 premiers échelons de la grille B1.
- Augmentation d'1 point de la cotisation patronale à la CNRACL

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

- Reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, obligatoire)
- Hausse de la participation employeur aux transports domicile – travail à compter du 1er septembre 2023 (prise en charge à 75% contre 50% auparavant)

En outre, une convention a été passée entre la Commune et Pôle Emploi pour la prise en charge des indemnisations chômage des futurs ex-contractuels. En contrepartie, est mise en place une nouvelle cotisation sociale impactant les rémunérations des contractuels.

Le contrat d'assurance statutaire (maladie, maternité, accidents, décès…) a été renouvelé avec élargissement des garanties pour une meilleure couverture du risque. En contrepartie, le coût à charge de la Collectivité employeur a augmenté.

➔ Charges à caractère général (chapitre 011) = 28% des dépenses réelles de fonctionnement

+ 12% par rapport à 2022, soit 283k€ s'expliquant notamment par une augmentation des prix de l'énergie

➔ Autres charges de gestion courante (chapitre 65) = 8% des dépenses réelles de fonctionnement

Quasi stabilité par rapport à 2022 (-13k€) malgré une hausse de la subvention au SDIS (+10k€) atténuée par une baisse des subventions aux associations et écoles (-20k€)

➔ Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (chapitre 014) = 3% des dépenses réelles de fonctionnement

Légère augmentation du FPIC (+ 17k€) traduisant un léger regain de la richesse économique de la Commune

➔ Solidarité et renouvellement urbain (chapitre 014) = 1% des dépenses réelles de fonctionnement

Stabilité de la SRU : 81k€

➔ Charges financières (chapitre 66) = 2% des dépenses réelles de fonctionnement

+ 22%, soit +22k€

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

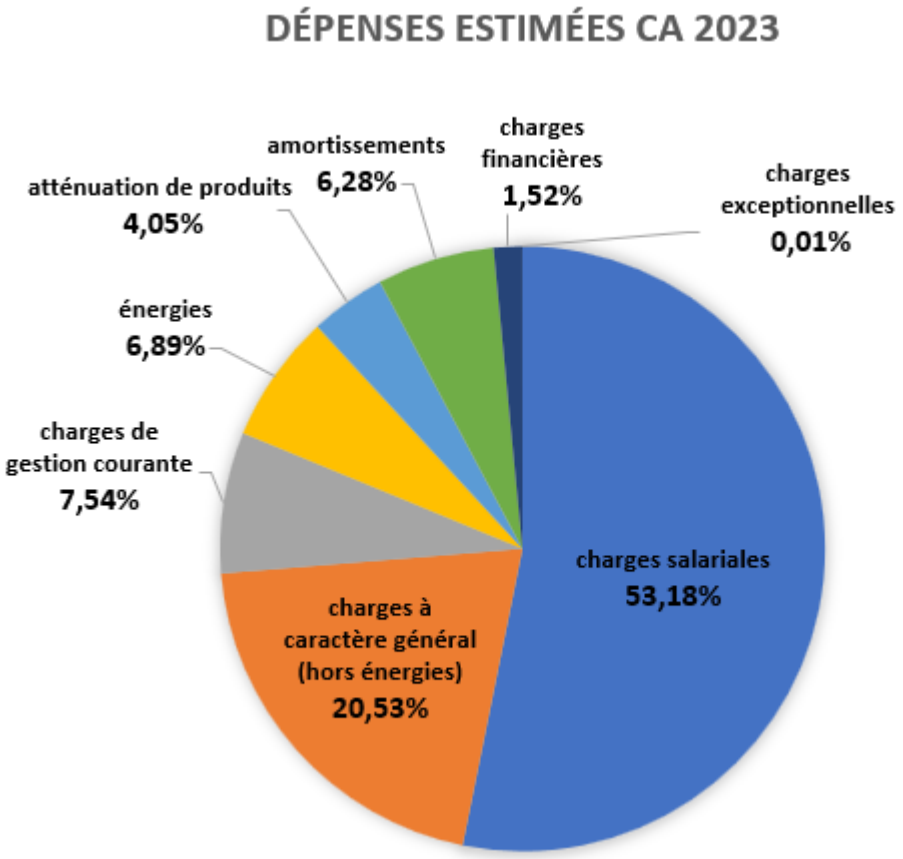

La section de fonctionnement dégagerait sur l'exercice 2023 une capacité de financement ou épargne brute de 1,6 M€, soit + 411k€ par rapport à 2022 (+33%) hors affectation du report excédent N-1.

La Commune poursuit son effort de soutenabilité financière engagé depuis 3 ans.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

1.2. Section d'investissement

	CA 2021*	CA 2022*	CA 2023* (prévisionnel)
Dépenses réelles	3 064	1 979	3 671
Dépenses d'ordre	719	0	0
TOTAL	**3 783**	**1 979**	**3 671**
Recettes réelles	1 426	2 118	2 355
Report A-1	537	0	188
Recettes d'ordre	1 126	272	514
TOTAL	**3 089**	**2 390**	**3 057**

* valeurs exprimées en k€

Aux recettes viendra également s'inscrire l'excédent de la section de fonctionnement 2023 à hauteur d'1,4M€ dont 0,3M€ au titre du report 2023.

Au titre de l'exercice 2023, les **principaux investissements** ont été :

- 1 458 k€ pour l'aménagement de la rue du Four à briques
- 846 k€ de remboursement de la dette en capital
- 719 k€ pour la réhabilitation du Château de la Romanie
- 435 k€ d'aménagements divers (dont 45k€ de travaux de voirie, 37k€ de panneaux d'affichage lumineux, 22 k€ d'éclairage public, 21k€ de mise en conformité du WIFI dans les écoles, 19 k€ de travaux de toiture de l'église, 16 k€ d'équipement pour les écoles-multi accueil et ALSH)
- 115 k€ pour la construction d'aire de fitness
- 98k€ divers investissements

Financement des investissements :

- FCTVA : 76k€
- Taxe d'aménagement : 85k€
- Fonds propres : 966k€
- Emprunt : 1M€
- Subventions : 228k€
- Opérations d'ordre : 514k€
- Report A-1 : 188k€

Aux recettes viendra également s'inscrire l'excédent de la section de fonctionnement 2023 à hauteur d'1,4M€ dont 0,3M€ au titre du report 2023.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

1.3. Endettement et autofinancement

En 2023, le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 852 k€ : stabilité par rapport à 2022, intégrant un nouvel emprunt de 1M€.

Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 7,2 M€.

100% des emprunts sont classés en A1 (risques faibles) suivant la Charte Gissler.

Répartition du capital remboursé par nature de taux

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

2. Orientations pour 2024

Les orientations du budget 2024 s'inscriront dans le prolongement des précédents exercices :

- Maintien des services à la population ;
- Réalisation des investissements annoncés lors de la campagne électorale (finalisation de la rue du four à Briques, phase 2 du Château de la Romanie, démarrage des travaux de la cantine scolaire Gallot, de la librairie, et de la vidéoprotection…) ;
- Entretien des bâtiments publics et travaux pour des économies d'énergie (installation d'une pompe à chaleur au complexe culturel et sportif…) ;
- Poursuite des appels à projets concernant l'écologie urbaine ;
- Maintien de la capacité de la Commune à financer les dépenses d'investissement prévues, par une gestion contrôlée au regard du contexte actuel ;
- Revalorisation des bases locatives de 3,9 %.

La population est prise en compte dans la détermination de certaines dotations ainsi que dans les ratios financiers de la Commune. Afin d'assurer une égalité de traitement de l'ensemble des communes, les populations prenant effet juridique au 1er janvier 2024 sont calculées en se référant à l'année 2021. La population des Essarts-le-Roi au 1er janvier 2021, en vigueur au 1er janvier 2024, est de 6 913 habitants.

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Principales évolutions en dépenses

➔ Ressources humaines

Réel 2023	4 354 k€
+ GVT, point d'indice, régime indemnitaire de 2%	87 k€
augmentation de charges sociales 1,5%	65 k€
Projections 2024	**4 506 k€**

+ 152k€ par rapport à 2023, soit +3,4% par an.

Principal élément impactant : attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents à compter du 1er janvier 2024.
Publication prochaine d'un décret : hausse d'un point des cotisations retraites des employeurs territoriaux, avec rétroactivité au 1er janvier 2024.

➔ Enfance – Jeunesse – Scolaire

Maintien de la stabilité constatée en 2023 quant au nombre d'enfants fréquentant les écoles, ALSH et Multiaccueil.

Le taux de fréquentation des cantines est estimé à hauteur de 95%.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

- ➔ FPIC : maintien d'un prélèvement avoisinant les 130k€ dans l'attente d'éventuelles modifications liées aux nouveaux indicateurs financiers.

- ➔ Subventions du CCAS (120k€ prenant en compte l'avance exceptionnelle de 10k€ sur l'exercice 2023) et des associations (59k€) retenues pour le budget 2024.

- ➔ Suite à une décision préfectorale, la Commune se trouve carencée et l'amende SRU sera de fait doublée soit 169k€.

- ➔ Concernant les dépenses d'énergie, la Commune continue de bénéficier de l'amortisseur.

Concernant les autres frais de fonctionnement : augmentation de 3%

2.1.2 Principales évolutions en recettes

L'évolution des bases fiscales de la loi de Finances est de 3,9%, ce qui générerait pour 2024 un produit fiscal de 5,8M€ soit +114k€.

Euros	Taxe d'habitation	taxe foncière sur le bâti	Taxe foncière sur le non-bâti
Bases fiscales 2023	454 979	12 519 000	99 300
Bases fiscales 2024 estimées*	472 723	13 007 241	103 172
Produits attendus à taux de fiscalité constants	**90 196**	**4 237 759**	**63 451**

Correction réforme TH	1 464 297
Total produit fiscal	5 855 702

	France 2023	Yvelines 2023	Taux essartois 2023
Taxe Foncière sur le bâti	42,44%	32,08%	32,58%
Taxe foncière sur le non-bâti	58,77%	78,63%	61,50%
Taxe d'habitation résidence secondaire			19,08%

Les produits des services sont estimés à 860 k€, soit une hausse de 2%.

L'Attribution de Compensation (Communauté d'agglomération de Rambouillet) est maintenue à 608k€.

Les **dotations de l'Etat** (DGF + DSU) sont estimées à 580 k€ sur la base de l'évolution constatée du nombre d'habitants. Stabilité par rapport à 2023.

Il est retenu pour 2024 un niveau de 200k€ de **Droits de Mutations,** prenant en compte l'activité constatée en 2023, en baisse depuis 2022.

Le **Fonds Départemental de Compensation de la TP** est basé sur l'exercice 2023, soit 36k€.

La progression annuelle des recettes courantes de fonctionnement est estimée à 3%.

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

2.2 Section d'investissement

Le tableau ci-dessous met en perspective les investissements pluriannuels prévus au 30 mars 2024, hors remboursement de la dette en capital (890k€) :

PLAN PLURIANNUEL D' INVESTISSEMENT

PROJETS PATRIMONIAUX	REEL 2023 TTC	2024	2025	2026	2027
FOUR A BRIQUES	1 458 259	340 852	0	0	0
CHÂTEAU DE LA ROMANIE + ECOLE COUDOINT	718 547	1 524 966	1 610 487	0	0
CANTINE PRE GALLOT	13 569	242 350	1 204 698	0	0
LIBRAIRIE	0	200 000	0	0	0
VIDEOPROTECTION	0	306 000	0	0	0
LES CHEMINS RURAUX	0	163 876	0	0	0
REFECTION DES RUES	0	0	700 000	0	0
PROJETS AMENAGEMENT URBAIN	0	0	0	0	0
PROJETS PATRIMONIAUX (SOUS TOTAL)	775 984	776 000	370 000	770 000	770 000
BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES PUBLICS	238 550	150 000	300 000	700 000	700 000
EQUIPEMENT SERVICE TECHNIQUE	0	20 000	0	0	0
CCS REMPLACEMENT PAC	0	120 000	0	0	0
SURCHARGE FONCIERE	0	70 000	70 000	70 000	70 000
ACQUISITION FONCIERE	0	40 000	0	0	0
AMENAGEMENT COURS COLART	0	100 000	0	0	0
TRAVAUX LOGEMENTS (GALLOT - CTM - LIBRAIRIE)	0	50 000	0	0	0
TERRAIN DE GOLF	0	88 000	0	0	0
TERRAIN DE TENNIS	0	49 000	0	0	0
ESPACE MULTI SPORT ET AUTRES AMENAGEMENTS	115 601	29 000	0	0	0
FRAIS D ETUDE (PLU - AUTRES)	11 688	20 000	0	0	0
GESTION DES ACCES ELECTRONIQUES (30)	0	10 000	0	0	0
ECOLES - INFORMATIQUE - COMMUNICATION	84 124	30 000	0	0	0
RESTE A REALISER	326 021	0	0	0	0
TOTAL	2 966 359	3 554 044	3 885 185	770 000	770 000

<u>Financement des investissements :</u>

- Le fonds de compensation de la TVA : 524k€
- Les participations de l'Etat (DETR, DSIL), de la Région (CAR + autres financements spécifiques) et du Département : 1,9M€
- Fonds propres : 900k€
- Recours à l'emprunt : 1Mk€
- Vente d'un studio rue Claude Couson : 120k€

Accusé de réception en préfecture
078-217802206-20240314-DEL20240314N5-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Tableau de synthèse du financement ROB 2024

	Type de financement	Montant estimatif 2024 (en k€ TTC)
recettes	Fonds de compensation de la TVA	524
	Participations de l'Etat, la Région et du Département	1 900
	Fonds propres	900
	Recours à l'emprunt	1 000
	Vente d'un studio (rue Couson)	120
	TOTAL	***4 444***
dépenses	Investissements	3 554
	Remboursement emprunt	890
	TOTAL	***4 444***